

Douarnenez, le 3 mai 2016

**Communiqué de presse  
de Philippe Paul, sénateur-maire de Douarnenez**

"Sensible aux interrogations et inquiétudes qu'ont pu m'exprimer des Douarnenistes, j'ai sollicité, par courrier en date du 15 avril, la délégation du Finistère de l'Agence Régionale de Santé sur les éventuels risques sanitaires que pourrait entraîner l'installation par ERDF des compteurs Linky au domicile des particuliers comme dans les bâtiments communaux, dont les locaux accueillant des enfants (écoles, crèches...).

A la lecture de la réponse reçue, il apparaît que le Gouvernement, par l'intermédiaire de la Direction Générale de la Santé, a saisi en septembre dernier l'ANSES, l'agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail, en lui demandant "notamment des précisions sur

- la nature des rayonnements émis par les compteurs intelligents et les réseaux nécessaires à l'acheminement des données collectées (rayonnements induits par les courants porteurs en ligne (CPL) ou par l'usage du Wi-Fi, antennes relais spécifiques à ce type de réseaux, ...),
- le niveau d'exposition de la population, notamment dans les locaux d'habitation et à proximité des compteurs, ainsi que les risques associés."

Les résultats de ces travaux étant attendus au cours de l'année, je demande à ERDF de surseoir à tout projet d'installation de ces nouveaux compteurs sur Douarnenez, tant que ne sont pas connues les conclusions et les préconisations de cette agence.

Comme a pu l'indiquer le président de l'Association des Maires de France (AMF), François Baroin, dans un courrier au Premier ministre en date du 17 mars, il est en effet essentiel que nos concitoyens inquiets disposent de manière objective et transparente de réponses à leurs interrogations."

\* \*

\*